



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/094

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/094

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2021/043 du 18 mars 2021 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Suite à la notification des bases fiscales d'impositions et des dotations de l'État, les prévisions budgétaires en recettes doivent être ajustées telles que :

		BP 2021	Notification	Régularisation DM
Fiscalité	TH	127 568	139 514	11 946
	TVA	4 830 807	4 997 900	167 093
	TFB	526 731	496 185	-30 546
	TFNB	57 142	57 684	542
	CFE	2 570 529	2 419 164	-151 365
	Régularisations	25 000	25 000	0
	TATFNB	67 000	74 925	7 925
	CVAE	2 438 208	2 458 236	20 028
	IFER	814 248	807 033	-7 215
	TASCOM	550 097	483 822	-66 275
	TEOM	5 330 125	5 237 842	-92 283
	Taxe de séjour	70 000	70 000	0
	Fiscalité	17 407 455	17 267 306	-140 149
Pas de notification pour l'heure				

		BP 2021	Notification	Régularisation DM
Dotations	Compensations fiscales	682 150	834 490	152 340
	DGF	1 249 346	1 263 436	14 090
	Dotations	1 931 496	2 097 926	166 430

La DM régularisera une erreur d'arrondi produite lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2020, le chapitre 002 sera donc diminué de 0,01€.

Concernant les dépenses, suite à une demande du trésor, une partie de la participation à la construction de la caserne de La Brède sera réimputée en fonctionnement pour 10 777€.

Afin d'équilibrer la décision modificative, 15 502,99€ seront affectés au chapitre des charges exceptionnelles.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/094

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COL	6553	SERVICE D'INCENDIE	10 777,00 €	
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 502,99 €	
Réal	73	IMPOTS ET TAXES	73111	TAXES FONCIÈRES & D'HABITATION		-161 498,00
			73112	COTIS. SUR LA VA DES ENTREPRI.		20 028,00
			73113	TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES		-66 275,00
			73114	IMP FORFAIT. SUR ENT DE RÉSEAU		-7 215,00
			7331	TX. D'ENL. DES ORD. MÉNAGÈRES		-92 283,00
			7382	FRACTION DE TVA		167 093,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ		33 385,00
			74126	DOT. COMPENSAT*GRPMTS COMMUNES		-19 295,00
			74833	ETAT-COMPENS/CET (CVAE ET CFE)		287 759,00
			74834	ETAT-COMP.TIT.EXON. TX. FONC.		30 426,00
	74835	ETAT-COMP.TIT. EXON. TX.D'HAB.		-165 845,00		
002	SOLDE D'EXÉ. REPORTÉ	002	SOLDE D'EXÉ. REPORTÉ		-0,01	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					26 279,99 €	26 279,99 €
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL						

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

